Les Sociétés Musicales de Roubaix

LE CINQUANTENAIRE DE LA « CONCORDIA-HARMONIE »

Historique de la Société

(Suite. Voir le « Journal de Roubaix » des 24, 30 avril et 10 mai)

LES SUCCÈS DE LA « CONCORDIA-HARMONIE » AU CONCOURS DE CORBEIL EN 1888

Fêtes de bienfaisance, patriotiques et solennités musicales

Comme toutes les sociétés roubaisiennes, la « Concordia-Harmonie » a toujours, sans compter, prêté son concours aux fêtes de bienfaisance. Nous nous contenterons à ce

M. EMILE DUSART
vice-président d'honneur

propos de rappeler sa fréquente participation aux fêtes splendides que M. Pierre Catteau, dans son incomparable parc, donnait au bénéfice des écoles libres de Roubaix, et que M. Jules Watteeuw rappelle sa participation dans sa chansonnette intitulée : « L'Foire aux Plaijis ».

Ensuite elle prêta de nombreuses fois son concours pour les cérémonies patriotiques organisées par le « Cercle Militaire » de Roubaix, en l'honneur de Jeanne d'Arc, et du « Souvenir Français ».

Un peu parlant la société s'est fait entendre, sollicitée par les organisateurs de fêtes. Elle fut la première des sociétés musicales roubaisiennes qui donna une exécution sur la plage de Blankenberghe, elle a porté dans de nombreuses villes le bon renom musical de Roubaix, en se rendant successivement à Béthune, Gand, Anvers, Bruxelles, Hevst, Tournai, Pecq, Ostende, Mouscron, Nieuport-Bains, Tourcoing, Lille, etc...

Selon l'invitation de la ville de Bruxelles elle participa en 1905 aux fêtes qui avaient lieu à l'occasion de l'Indépendance Belge, où en présence de plus de 15.000 auditeurs, dans une exécution impeccable elle s'est surpassée et a été couverte d'applaudissements par le public; c'est avec un véritable enthousiasme que les auditeurs ont acclamé les Roubaisiens. Puis à Anvers en 1908, elle obtint le même succès qui se traduisit par des applaudissements enthousiastes et par une chaleureuse ovation qui fut officiellement consacrée lorsque le consul de France qui se trouvait parmi les auditeurs monta sur le kiosque pour féliciter les musiciens de leur magistrale exécution et leur manifesta le désir de la recevoir au Consulat, invitation qui fut acceptée et où une magnifique réception fut réservée à la « Concordia-Harmonie ».

Enfin, l'année dernière, la société fut sollicitée pour prêter son concours à une cérémonie patriotique qui eut lieu à Templeuve (Belgique) en la présence du ministre de la Défense nationale belge; il est inutile de rappeler le succès qu'elle y a obtenu.

Effectif actuel

La « Concordia-Harmonie » comme tant d'autres sociétés a eu la douleur de perdre un grand nombre de ses musiciens tombés au champ d'honneur.

Son effectif actuel est de 101 membres dont huit accomplissent en ce moment leur service militaire.

En terminant donnons la composition actuelle de la Commission administrative de la « Concordia-Harmonie » :

Président d'honneur : M. Edouard Roussel; vice-présidents d'honneur : M. Adolphe Sarfertus et M. Emile Dusart; président : M. Paul Six; vice-présidents : M. Louis Leclercq et M. Fernand Debuigne; directeur : M. Etienne Drieu; sous-chef : M. Alfred Lérisson; lieutenant porte-drapeau : M. Charles Sclève; adjudant de discipline : M. Philippe Martinage; sergent-major : M. Lucien Martinage; sergent-fourrier : M. Alfred Delsart; sergent d'habillement : M. François Leire; sergent-archiviste : M. Edouard Dorchies; sergent de discipline : M. Arthur Catrice; commissaires : MM. Albert Duflos, Edouard Gravez, Jean Mulliez, Sidoine Nys, Henri Rappelet, Joseph Verdonck.

La souscription

Nous recommandons tout spécialement à nos lecteurs de réserver bon accueil aux listes de souscription qui circulent en ville pour permettre à cette excellente société, qui, comme on vient de le constater, n'a jamais ménagé son concours à toutes les manifestations patriotiques, bienfaisantes ou autres, de continuer à développer l'art musical et de conserver sa place parmi les meilleures sociétés de la région.

PROGRAMME DES FETES DES 14, 15 & 16 MAI (PENTECOTE)

Nous nous faisons un plaisir de soumettre à nos lecteurs le programme des grandes fêtes qui auront lieu samedi 14, dimanche 15 et lundi 16 mai, à l'occasion du Cinquantenaire de la « Concordia-Harmonie » et qui s'annoncent comme un très gros succès.

LA SOIRÉE DE SAMEDI

Retraite aux flambeaux

Samedi soir 14 mai, à 20 h. aura lieu une grande retraite aux flambeaux avec le bienveillant concours de la fanfare « La Paix », et de la « Concordia-Harmonie ».

Une tombola aura lieu dans la salle des fêtes de la « Betterave », 175 bis, rue de Lannoy, à l'issue du cortège en faveur des enfants porteurs de lanternes vénitiennes qui auront participé à la retraite aux flambeaux.

Les inscriptions seront reçues contre remise des tickets donnant droit à la tombola, samedi à 19 h. 30.

Des jeunes gens de bonne volonté sont demandés pour porter des flambeaux.

Voici l'itinéraire que prendra la retraite aux flambeaux : La tête du cortège se formera à l'angle des rues du Tilleul et Nabuchodonosor et passera par les rues du Tilleul, Marceau, Pile, Louze, Pierre-de-Roubaix, Tilleul, Saint-Amand, des Fossés, Ste-Elisabeth, boulevard de Belfort, rue de Lannoy, Decrême, Bavay, Tilleul.

La dislocation se fera à l'angle des rues du Tilleul et de Lannoy.

Grands concerts

Sur le kiosque situé à l'angle des rues du Tilleul et de Lannoy, de 20 à 21 h., concert par l'« Union Fraternelle des Anciens Soldats Musiciens Français ».

Programme : 1. L'Entente Cordiale (Allier) ; 2. Giralda, ouverture (Adam) ; 3. Les Saltimbanques fantaisie (Ganne) ; 4. Poule Symphonique (Vincent) ; 5. Marguerite, valse (Weltzer) ; 6. Les Grenadiers du Caucase (Meister).

De 21 à 22 heures, concert par l'Harmonie du Blanc-Seau :

1. Un Concert sous bois, ouverture symphonique (Mayer) ; 2. La Fille du Régiment (Donizetti) ; 3. Confidence, gavotte, (Wiesly) ; 4. Ballet antique (Guilemant) ; 5. Sigurd, opéra (Reyer).

De 22 à 23 h., concert par la « Fanfare Delattre ».

LA JOURNÉE DU DIMANCHE 15 MAI

Sur le kiosque, angle des rues de Lannoy

M. LOUIS LECLERCQ
vice-président actif

et du Tilleul, de 11 h. à midi : grand concert par la « Grande-Harmonie ».

Programme : 1. Le Cocardier, marche militaire (Paré) ; 2. La Farce du Cuvier, ouverture (Dupont) ; 3. Concordia, marche (F. Andrieu) ; 4. Ballet égyptien n. 1, 2, 3 (Luigini).

A 14 h. ½ : réception des autorités et des Commissions de Sociétés et vins d'honneur.

A 14 h. 45 : rassemblement des Sociétés, rue du Tilleul, entre la rue de Lannoy et de Bavay.

A 15 h. : départ du cortège.

Ordre du cortège : 1. La Philharmonique du Jean-Ghislain ; 2. L'Harmonie Mutuelle du Crêchet ; 3. L'Harmonie du Moulin ; 4. La Fanfare Municipale de Lys-les-Lannoy ; 5. L'Harmonie Municipale d'Hem ; 6. La Grande Fanfare ; 7. La Concordia-Harmonie.

Itinéraire du cortège : Rues de Lannoy, Lafontaine, Bavay, Tilleul, Tunis, Valmy, Coq-François, Sainte-Thérèse, place Sainte-Elisabeth, rue de Lannoy.

La dislocation aura lieu à l'angle de la rue du Tilleul.

A l'issue du cortège, grands concerts.

De 16 à 17 h., par l'« Harmonie Mutuelle du Crêchet » (directeur : M. René Vanholland) :

1. Allegro militaire (X.) ; 2. La Bohémienne (Balfe) ; 3. Mazurka de Concert (S. Jongers) ; 4. Grande Fantaisie polka pour deux clarinettes, (F. Wassal), solistes MM. Ch. Crève et Léopold Maes ; 5. Défilé avec tambours et clairons (J. Bajus).

De 17 à 18 h., par la « Fanfare Municipale de Lys-lez-Lannoy » (directeur : M. Quique) :

1. Allegro militaire (X.) ; 2. La Fée aux yeux bleus (Govart) ; 3. Polka pour piston, soliste M. Florent Dubus, (Quique) ; 4. Fantaisie sur Lara (Maillard) ; 5. Amours et Printemps, valse (Z.)

De 18 à 19 h., par l'« Harmonie Municipale d'Hem » (directeur : M. Etienne Drieu, officier d'Académie) :

1. Le Boulevardier, allegro militaire (A. Delbecq) ; 2. Ouverture de Lefebvre d'Orval (Guillemant) ; 3. Boléro pour clarinettes (Blémant) ; 4. Burchaert de Coninck, fantaisie (Guillemant) ; 5. Retour à la vie, valse (Gibaba).

De 19 à 20 h., par l'« Harmonie du Moulin de Roubaix » :

1. Vox Populi, marche (Fayat) ; 2. Fleurs des bois, (Van Perck) ; 3. Le Fil d'Arianne (F. Mourgue) ; 4. Viens près de moi, valse (Kougefort) ; 5. Quand l'oiseau chante, fantaisie mosaïque (V. Viney).

De 20 à 21 h., par la « Grande Fanfare » :

1. Marche militaire (XXX) ; 2. Faust, fantaisie (Gounod) ; 3. Edouardinette, polka pour 10 bugles, (Sayer) ; 4. Marche Triomphale (H. Gadenne) ; 5. Brassée de roses, valse (Romberg).

De 21 à 22 h., par la « Philharmonie du Jean-Ghislain » :

1. Marche militaire (Maly) ; 2. L'Etoile Polaire (Bajus) ; 3. Valse de Concert (XXX) ; 4. Aux bords de l'Yser (François) ; 5. Poule Symphonique (Vincent).

JOURNÉE DU LUNDI 16 MAI

Sur le kiosque situé angle des rues de Lannoy et du Tilleul, de 11 à 13 heures : grand concert par la « Concordia-Harmonie » (directeur : M. Etienne Drieu, officier d'Académie).

Programme : 1. Concordia, marche composée par M. Fernand Andrieu, à l'occasion du Cinquantenaire de la Concordia ; 2. Chants de guerre, ouverture (F. Andrieu) ; 3. Mascarade, n. 1, 2, 3, 4, 5, ballet (Lacome) ; 4. Farandole Provençale (Chaulier).

Deuxième partie. 5. Marche aux Flambeaux n. 3 (Meyerbeer). (Prix unique d'honneur à l'unanimité au concours de Corbeil 19 août 1888) ; 6. Sélection sur « Mireille », opéra de Gounod (G. Parès) ; 7. Espana, suite de valses (Chabrier) ; 8. Marseillaise.

A 15 h., grand banquet dans la salle des fêtes de la « Betterave », 175 bis, rue de Lannoy, sous la présidence d'honneur de M. J. Lebas, chevalier de la Légion d'honneur, député-maire de Roubaix.

Pendant toute la durée des fêtes, des quêtes seront faites au profit des Mutilés par les soins de l'« Union nationale des Mutilés et Réformés ». Prière d'y réserver bon accueil.

LES GRÈVES

A HALLUIN

La grève du tissage de MM. Sion

A la suite de l'information parue sur cet objet dans notre numéro du 10 mai, MM. Paul et Jules Sion nous prient d'insérer les lignes suivantes :

Nos ouvriers apprêteurs se sont mis en grève pour obtenir les tarifs actuellement payés à Roubaix-Tourcoing, c'est-à-dire 1 fr. 50, 1 fr. 70, 1 fr. 90.

Les tarifs appliqués dans notre établissement avant la grève étaient de : 1 fr. 60 et 1 fr. 70.

Le 4 mai, nous avons fait connaître au secrétaire du Syndicat ouvrier, par l'intermédiaire du Secrétariat patronal, que nous acceptions la reprise du travail aux conditions suivantes :

1. Tarif de Roubaix-Tourcoing, selon catégories (1.50, 1.70, 1.90).

2. Mêmes conditions de travail qu'avant l'arrêt. (nos méthodes de travail sont les mêmes qu'avant guerre).

Le Syndicat ouvrier prétend nous imposer une nouvelle méthode de travail, ce que nous ne pouvons admettre. Nos ouvriers apprêteurs nous ont demandé d'être payés comme à Roubaix-Tourcoing. Nous acceptons et leur accordons ces tarifs. Mais les ouvriers, après avoir obtenu satisfaction, n'ont pas repris le travail. Nous avons donc dû, à notre grand regret, arrêter notre tissage.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

REUNION DU 11 MAI 1921

Séance du matin

La séance est ouverte à 10 h. 40, sous la présidence de M. Vancauwenberghe.

LA VISITE AU BOIS DE BONSECOURS

M. Delcourt informe le président que les membres de la Commission, désignés pour la visite du bois de Bonsecours le 26 mai, seront renseignés en temps opportun, sur l'heure de cette visite.

RAPPORTS DE VŒUX DIVERS

M. Bataille rapporte un vœu de M. Briffaut, relatif à la fréquentation scolaire, demandant que les enfants ne soient admis sous aucun prétexte, à entrer dans un établissement quelconque, pour travailler, avant l'âge de 13 ans. Ce vœu est adopté, avec une adjonction de M. Delory, qui désire connaître les conditions dans lesquelles est amplifiée la loi en Alsace-Lorraine.

M. Fouquet demande au Conseil général d'accorder un subside, si petit soit-il, à l'Institut Pasteur, qui recherche un sérum anti-rabique. M. Verhaeghe répond que ce sérum existe déjà, mais qu'on recherche les moyens d'en faire activer les effets. M. Bourdon est d'avis qu'il faut encourager les travaux de nos savants, en leur accordant les subsides nécessaires. Toutefois, comme on n'est pas encore fixé sur la situation de ces recherches, le Conseil général attendra la session d'août pour accorder le subside.

L'EMPRUNT DEPARTEMENTAL

Le président annonce qu'une sous-commission du budget a été nommée avec mission de se mettre en rapport avec les banques, pour étudier un projet d'émission, de l'emprunt départemental de trois cents millions, projet qui serait soumis au Conseil général, pour être homologué.

LES TRAMWAYS MONGY : LILLE-LEERS ET HEM-ROUBAIX

M. Despretz s'élève contre la conduite de la Compagnie Mongy, « qui s'obstine à mettre si peu de voitures à la disposition des voyageurs et ouvriers, sur les lignes de Leers à Lille et d'Hem à Roubaix. Actuellement, à certaines heures de la journée, dit-il, les ouvriers s'écrasent littéralement sur les rares voitures qui les transportent à l'usine ou les en ramènent, et la plupart d'entre eux, pour ne pas attendre 60 minutes, et s'exposer à arriver en retard, font la route à pied. » Il demande que l'horaire normal précédent, soit rétabli. M. Potié s'associe à cette réclamation : cette situation est inadmissible, dit-il.

Le Conseil général, à l'unanimité, appuie la réclamation.

ROUTE DEPARTEMENTALE 27 DE LILLE A ROUBAIX

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Coquelle, Potié, Bourdon, l'assemblée décide d'adopter le rapport de M. l'Ingénieur en chef, relatif au revêtement en macadam d'une partie du Boulevard de Lille à Roubaix.

La séance est levée à 12 h. 10.

Séance du soir

La séance s'ouvre à 15 h. 10, sous la présidence de M. Vancauwenberghe.

M. Delagrange rapporte un vœu de M. Piet, relatif aux titres de créances, que les intéressés n'obtiennent pas dans l'espace de deux mois, ainsi que cela avait été décidé, et demandant diligence à ce sujet.

LES REQUISITIONS DE L'ARMÉE

Au début de la guerre, avant l'arrivée de l'ennemi, l'autorité militaire a réquisitionné dans le Nord, comme ailleurs, tous les chevaux susceptibles d'être utilisés; or, à l'heure actuelle, beaucoup d'intéressés n'ont pu encore obtenir la valeur de remplacement. M. Clément voudrait que les réquisitions, non seulement celles qui ont été effectuées antérieurement à l'arrivée de l'ennemi, mais encore celles opérées pendant et après l'occupation, soient assujetties aux mêmes droits. Le Conseil écarte cette proposition, et appuie la réclamation en ce qui concerne les réquisitions antérieures à l'arrivée des boches.

LES ENGINS EXPLOSIBLES ANGLAIS

M. Seydoux, dans un vœu motivé, fait ressortir le danger qu'il y a à laisser traîner les obus anglais, depuis si longtemps, sur différents terrains du département, notamment près de nos bois; en outre, ces engins et matériaux divers appartenant à l'armée anglaise, couvrent une surface de 350 hectares de terrain, dont la culture a été privée de ce fait. L'assemblée décide d'adresser une pressante réclamation en haut lieu.

RÉCLAMATIONS DIVERSES

M. Camot, secrétaire général de la Reconstitution, écoute les doléances de plusieurs conseillers généraux : 1° de M. Blémant, à propos des bons de créances des dommages de guerre qui ne sont pas encore remis aux intéressés après 18 mois d'attente; et pour la nomination d'agents administratifs supplémentaires. Il demande en outre que les présidents des tribunaux de dommages de guerre tiennent deux et trois séances par semaine; 2° de M. Lerche qui signale que dans la région des Ardennes, aucune indemnité n'a encore été payée aux réfugiés.

M. Camot répond à ces différentes observations, et assure les interpellateurs, qu'il fera tout son possible pour leur donner satisfaction.

POUR UNE SUBVENTION A L'OFFICE EXTÉRIEUR DU COMMERCE

Le Comité, actuellement en formation, de l'Office extérieur du Commerce, sollicite du Conseil général une subvention de 5.000 fr. Le bureau qui a examiné ce rapport n'a pas cru devoir accorder plus de 100 fr. M. Demesmay, l'auteur du vœu, trouve cette décision ridicule, et préférerait que le Conseil ne donnât rien. M. Demesmay fait ressortir les signalés services que cette institution est susceptible de rendre à notre région industrielle au point de vue de l'exportation.

Après une intervention de M. Potié, qui approuve et appuie l'exposé de son collègue, celui-ci obtient un subside de 2.500 fr. à condition toutefois, déclarent MM. Lebas et Delory, que le Conseil général ait connaissance de la composition de ce Comité et de son fonctionnement.

C'est entendu, ajoute le Président, et si l'Office du Commerce Extérieur nous rend les services qu'on en attend, ce sera probablement un plus fort subside que le Département lui accordera.

Après lecture de quelques autres vœux, la séance est levée à 18 h. 10.

Jeudi, séance à 10 h. 30.

LA PROCHAINE CÉRÉMONIE AU KEMMEL

UNE BELLE MANIFESTATION FRANCO-BELGE

Bruxelles, 11 mai. — Le maréchal Foch serait accompagné, dans sa visite au Mont Kemmel, le 22 mai, par le maréchal Franchet d'Esperey et par MM. Loucheur et Daniel-Vincent, ministres français. MM. Devèze et le baron Ruzette, ministres belges, seraient également présents. Au service religieux, l'évêque de Bruges donnera les absoutes et l'évêque de Lille prononcera une allocution.

En même temps que les Anciens Combattants belges, les sociétés similaires lilloises assisteront à la cérémonie du Mont Kemmel. Au cours de celle-ci, une réunion sera tenue où seront prises les dernières mesures en vue de l'érection d'un monument au sommet du Mont Kemmel.

On annonce que le maréchal Franchet d'Esperey assistera à Bruxelles, à l'assemblée générale des militaires français résidant en Belgique.

L'INAUGURATION DU MONUMENT aux morts de la 25e division anglaise à Bailleul

MM. Loucheur, Daniel Vincent et le maréchal Foch y assisteront

Le 7 juin prochain aura lieu l'inauguration du monument aux morts de la 25e division britannique, et la remise de la Croix de guerre à la ville de Bailleul.

MM. Loucheur, ministre des Régions Libérées; Daniel-Vincent, ministre du Travail, ainsi que le maréchal Foch ont promis d'y assister. Le programme de cette imposante journée sera publié prochainement.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC A ROUBAIX

L'ATTITUDE DE LA MUNICIPALITÉ

Nombreux sont nos concitoyens qui s'étonnent, pour ne pas dire plus, du peu de relief donné dans Roubaix à la fête de Jeanne d'Arc.

La « Fraternelle des Combattants Roubaisiens » ne veut point laisser planer un doute sur l'intérêt d'ordre national qu'elle a porté à cette fête, et qu'elle a prouvé. Il faut que chacun prenne ses responsabilités. C'est pourquoi, sans plus, nous exposons les faits ci-après. Chacun en tirera sa conclusion.

Le samedi 30 avril, M. Robyn, directeur général de la « Fraternelle des Combattants », pressenti par quelques groupements sur ce qui se préparait à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, le dimanche 8 mai, à Roubaix, envoyait à M. le Maire, la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Le dimanche 8 mai a lieu la Fête Nationale de Jeanne d'Arc; dans toute la France, cette fête sera célébrée, et nous croyons que des instructions ont été données aux Mairies, en vue de cette manifestation.

La « Fraternelle des Combattants Roubaisiens » se tient à votre disposition pour y apporter son concours; elle serait désireuse de connaître votre programme, et se permet de vous proposer que des concerts soient donnés, l'un, le matin, sur la Grand'Place, de 11 heures à midi; l'autre, après-midi, soit sur la Grand'Place ou au Square Pierre-Catteau, avec le concours de la « Grande-Harmonie » et du « Choral Nadaud ». Nous avons écrit à ce dernier groupement, mais ce qui concerne la Musique Municipale, il vous appartient d'en décider. Le kiosque étant monté sur la Grand'Place, il y aurait lieu, en toute hypothèse de l'y maintenir, en vue de la fête du dimanche 8 mai.

Dans l'espoir d'une prompte réponse, et avec l'assurance renouvelée de notre intention de concourir à la Fête Nationale de Jeanne d'Arc,

Nous vous prions, etc...

Le mercredi 4 mai, la lettre étant restée sans réponse et le kiosque ayant été démonté, M. Robyn téléphonait à M. Thérin, adjoint, pour confirmer sa lettre; une réponse lui était promise pour le soir à 5 heures.

A 6 heures du soir, un express envoyé à la mairie était reçu par le secrétaire général qui lui dit n'avoir pas d'ordres.

La question fut soumise, le soir même, par téléphone et par lettre à M. le Préfet du Nord.

Le jeudi matin, 5 mai, parvenait à la « Fraternelle », la lettre suivante, signée Lebas :

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre honorée en date de ce jour, je m'empresse de vous faire connaître que vous êtes autorisé à organiser des fêtes sur les places publiques de la ville, le dimanche 8 mai, mais la ville ne peut, en raison de sa situation financière, s'engager dans de nouvelles dépenses.

Veuillez agréer, etc...

La lettre ne donnant pas satisfaction aux diverses demandes qui avaient été faites, il y fut répondu par la suivante :

Monsieur le Maire,

Je reçois ce matin votre lettre du 4 courant. Vous voulez bien nous autoriser à organiser des fêtes sur les places publiques de la ville, le dimanche 8 mai, mais vous ne nous dites pas :

1° Si le kiosque sera remonté sur la Grand'Place (il est très simple, sur la demande que je vous avais déjà faite, de l'y laisser);

2° Si vous autorisez la « Grande Harmonie » à donner un concert;

3° Si, pour les diverses manifestations que nous aurons beaucoup de peine à organiser dans le très bref délai qui nous reste, le matériel de la ville sera mis à notre disposition.

Dans les groupements que j'ai l'honneur de présider, on s'étonne que Roubaix soit la seule ville de la région où la fête de Jeanne d'Arc ne sera pas organisée par la Municipalité.

La situation financière de la ville vous interdit peut-être des dépenses importantes; mais, dans d'autres circonstances, nous avons pu constater que vous n'aviez pas hésité à en exposer.

Des ordres ont été donnés pour que la Fête de Jeanne d'Arc soit célébrée comme Fête Nationale; je suis obligé, au nom des groupements patriotiques et militaires de Roubaix, de signaler à M. le Préfet du Nord que, dans notre ville, c'est de l'initiative privée que dépendra l'exécution de ces instructions.

Recevez, etc...

Une fin de non recevoir définitive, fut opposée, samedi 7 mai, à la « Fraternelle des Combattants ».

Comme lors de la manifestation des Mères et lors de l'anniversaire de l'Armistice, la municipalité roubaisienne met à chaque fête patriotique la ville en pénitence.

NOS BRAVES

MÉDAILLE MILITAIRE

NOUVEAUX PROMUS

ROUBAIX

— **M. Alphonse-Joseph Deperne**, soldat de réserve, rue Lafontaine, cour Vanhoutte, 2 : « Très bon et brave soldat. A été blessé grièvement le 17 avril 1915, à Consenvoye, au cours d'un bombardement. Perte de la vision de l'œil gauche. Croix de guerre avec palme.

HEM

— **M. Jean Hasselsweiller**, sapeur de 1re classe territorial au 3e Régiment du génie, dont les parents habitent 17, impasse St-Pierre, à Hem : « Excellent sapeur, travailleur et dévoué. Blessé très grièvement en service commandé. Croix de guerre avec palme.

DÉCORATIONS POSTHUMES

ROUBAIX

— **M. Charles Wabant**, sergent au 131e R. I. Les parents habitent rue Rolleus, 4 : « Sous-officier d'élite, brave et dévoué. Après avoir donné pendant la campagne la valeur de son héroïsme est mort glorieusement pour la France, le 25 novembre 1916. A été cité. Croix de guerre avec étoile. »

— **M. Joseph Dhui**, soldat au 162e R.I., combattant de l'Yser, dont les parents habitent boulevard de Strasbourg, 1, à Roubaix. « Tombé glorieusement au champ d'honneur, le 20 janvier 1915, à la Harasée. »

WASQUEHAL

— **M. Louis Delannoy**, soldat au 43e R.I., dont les parents habitent 8, rue Ferrer : « Soldat brave et dévoué. Blessé grièvement à la Hérie-la-Vièville, en montant à l'assaut d'une position. Mort pour la France, le 30 août 1914. Croix de guerre avec étoile d'argent. »

WATTRELOS

— **M. J. D'halluin**, demeurant à la Vieille-Place, 7, rue des Dragons, à Wattrelos, vient de recevoir, du ministère de la Guerre, la médaille militaire pour son fils mort au champ d'honneur, **Georges D'halluin**, du 4e régiment de cuirassiers. Citation à l'ordre de la division :

« Brave pionnier ayant toujours fait largement son devoir, tombé glorieusement le 20 octobre 1918, à son poste de combat. »

Le cuirassier G. D'halluin, au cours d'une reconnaissance hardie avait surpris et tué un officier boche.

— **M. Albert Demandre**, dont la veuve habite, rue des Fleurs, à Wattrelos : « Soldat très courageux, qui a montré de belles qualités de bravoure et de sang-froid, comme agent de liaison, au cours des attaques du 20 au 30 août 1918. Mort pour la France en assurant son service. A été cité. »

L'annonce payée six francs dans un journal vendu à 75.000 exemplaires ne devrait se payer que huit centimes dans un journal distribué à mille exemplaires. 50529

Train spécial pour les fêtes de Lille

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte 1921, et de la 43e Fête Fédérale de gymnastique, il sera mis en marche les 15 et 16 mai, entre Lille et Halluin, un train spécial relaté à l'horaire ci-après : Lille, départ, 23 h. 30; Croix-Wasquehal, arrivée, 23 h. 41; Roubaix, arr., 23 h. 47; Blanc-Seau, arr., 23 h. 53; Tourcoing-les-Francs, arr., 23 h. 57; Pied-de-Bœuf, arr. 0 h. 03; Roncq, arr., 0 h. 06; Pellegrin, arr. 0 h. 11; Halluin, arr., 0 h. 15.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 12 MAI :

Aujourd'hui, saint Achille ; demain saint Servais.

132e jour de l'année.

Soleil : Lever, 5 h. 15 ; coucher, 19 h. 10.

Lune : Nouvelle du 7 mai. Premier quartier, le 14.

Caisse d'Epargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

A 15 h. : « Michel Strogoff », à l'Hippodrome-Théâtre.

A 20 heures : « Faust » au Casino-Palace.

A 20 h. 30 : « Michel Strogoff » à l'Hippodrome-Théâtre.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'AIDE DES BOCHES

Très brièvement hier nous avons rapporté qu'en fin de séance le Conseil municipal de Roubaix avait voté plus ou moins en catimini « un vœu de M. De Brabander contre la guerre ».

Il faut bien que nous fassions connaître à nos lecteurs le texte de ce vœu, afin qu'ils soient exactement renseignés et sachent jusqu'à quel point d'aberration la doctrine socialiste peut conduire des hommes dont quelques-uns ont fait bravement leur devoir de combattants. Voici la reproduction du vœu :

Le Conseil municipal de Roubaix, en sa séance du 10 mai 1921, considérant :

Que la guerre 1914-1918 aurait dû et devait être la dernière des guerres :

Qu'à la paix sûre et durable faite de l'adhésion des peuples par la reconnaissance de leurs droits à la libre disposition d'eux-mêmes, les Gouvernements alliés ont substitué une paix entraînant la constitution d'armées considérables, excluant le désarmement général, laissant, par conséquent, subsister tous les dangers de la guerre;

Qu'ainsi les peuples sont condamnés à n'avoir désormais d'autre objectif que le paiement d'impôts toujours plus lourds destinés à équilibrer les budgets d'armements :

Que l'occupation de la Ruhr est une annexion déguisée de territoire qui constitue une menace permanente pour la paix et oblige au maintien d'une armée d'occupation dont les frais d'entretien seront onéreux pour le pays :

Que les ressources cherchées dans cette occupation, en remplacement des richesses détruites pendant la guerre, peuvent être obtenues par des accords économiques :

Que si le droit de notre pays aux réparations est incontesté, la politique de la force dont on use actuellement, n'est pas susceptible de nous les donner :

Que le projet de reconstitution élaboré par la Confédération Générale du Travail et le Parti socialiste, ratifié par les délégués des régions dévastées et accepté par les organisations syndicales ouvrières allemandes, est seul susceptible, par son application loyale, de permettre dans nos départements, la reconstruction dans le plus bref délai :

Le Conseil approuve et se rallie à ce projet de reconstruction des régions dévastées, par des organismes collectifs, sous le contrôle et la direction des représentants qualifiés des producteurs et des consommateurs, système qui s'oppose à ce que des fortunes scandaleuses s'édifient sur les misères publiques :

Et proteste contre la politique de réaction et d'impérialisme qui nous mène à l'occupation de la Ruhr, pour le plus grand profit des syndicats financiers et industriels.

Après une brève discussion à laquelle ont pris part MM. Roussel, Verstraet, Decock, Sory, et une réponse de M. De Brabander, cette protestation a été votée à l'unanimité du Conseil municipal.

Ainsi le droit de notre pays aux réparations n'est pas contesté mais le Conseil municipal de Roubaix veut retirer au Gouvernement français le seul moyen qu'il ait d'obtenir ces réparations : la force ! La force au service du droit.

Il est inutile de jouer au sentiment. Tout le monde sait bien dans ce malheureux pays tyrannisé, pillé, affamé par les Allemands pendant quatre ans, que ceux-ci ne connaissent qu'un argument, la force. Eux-mêmes, qui se moquaient depuis des mois de nos adjurations, ne viennent-ils pas de le prouver, sous la menace de nos soldats justiciers?

Mais, de la façon dont le Parti socialiste s'y prend toujours pour discuter cette question, il a beau jeu pour n'avoir jamais tort. Menace-t-on de prendre le boche au collet pour lui faire rendre gorge? Il crie à l'assassin. Le boche, à la bonne volonté duquel on s'en remet, se moque-t-il de nous? Le Parti socialiste crie à l'impuissance.

C'est pour se conformer à cette tactique générale que le Conseil municipal de Roubaix, la ville envahie, a voté ce vœu. Nous croyons que la peur des extrémistes est pour beaucoup dans cette attitude et que livrés à eux-mêmes, et en dépit de leur socialisme, plusieurs de nos conseillers feraient sur ce point écho au sentiment national en demandant avec nous que justice se fasse.

A. T.

L'Union Nationale et Républicaine de Roubaix et de ses cantons

a fait apposer à Roubaix, l'affiche suivante :

« SOYONS BONS POUR LES ALLEMANDS!! »

Les dirigeants socialistes protestent contre le rappel momentané de la classe 19.

En juillet 1913, à la Chambre des Députés, les citoyens Jaurès, Brison, Bracke et autres, appelaient les socialistes allemands « leurs frères avec lesquels ils ne faisaient qu'un » et déclaraient que « l'Allemagne, depuis le plus humble de ses paysans jusqu'à son Empereur... l'Allemagne tout entière voulait la paix!! »

« En avril-mai 1914, les chefs socialistes menaient campagne contre « la folie des armements et l'imbécile hypothèse d'une agression allemande!! »

Cette agression est venue. Les Allemands ont massacré nos familles : frères, femmes, enfants; ils ont brûlé, saccagé, violé!! »

Qu'importe!! Le 23 avril 1919, le Congrès du Parti Socialiste Français adopte par 1862 voix la motion de Paul Faure : « **Le Parti Socialiste tend une main fraternelle au peuple allemand.** Il stigmatise les prétentions écrasantes qui, sous prétexte de réparations matérielles, ne tendent à rien moins qu'à réduire en esclavage le peuple allemand!! »

« Soyons bons pour les Allemands », ajoute Renaudel!!!

Ah! si nous avions été vaincus, nous, Français, qu'est-ce que nous aurions pris???

Les Allemands ne veulent pas nous payer; ils ne veulent pas désarmer!!

Et les socialistes protestent contre l'occupation de la Ruhr, ils continuent de peser aussi violemment que possible contre toute mesure d'intervention énergique pour faire exécuter le traité de Versailles!

« Soyons bons pour les Allemands!! »

Chaque jour, les Commissions de contrôle découvrent avec les plus grandes difficultés des dépôts considérables de fusils, de culasses de mitrailleuses, etc. Dans quelques années, l'armement de l'Allemagne en république sera des plus formidables.

Alors, avec une discipline touchante, nous verrons, comme en 1914, la « **Social Démokratie** » **partir en guerre**, aux côtés de son chef de bande Guillaume, **pour envahir et piller la France de nouveau aux cris unanimes de « Deutschland uber alles!! »**

En vous opposant à tout ce qui pourrait affaiblir et désarmer l'Allemagne **c'est vous, Socialistes, qui nous menez à cette nouvelle boucherie!!**

Oui, à bas la guerre, mais pour cela exigeons le désarmement de l'Allemagne!!

NOCES D'OR

Le lundi de la Pentecôte, à 10 h., en l'église Saint-François d'Assise, sera célébrée une messe d'actions de grâces à l'occasion du

M. et Mme DECLEIN-GOORMAETIGH

50e anniversaire du mariage de M. et Mme Déclein-Goormaetigh.

Agés respectivement de 73 et 70 ans, ces heureux jubilaires habitent 32, rue de la Basse-Masure, à Roubaix, où depuis 1865 M. Declein exerce la profession de tailleur.

De leur union célébrée le 1er février 1871, naquirent 9 enfants dont 6 sont encore vivants. Eux-mêmes tous mariés ont ensemble 14 enfants qui ont pour leurs grands-parents une profonde vénération.

Tous les habitants du quartier qui ont en haute estime M. et Mme Declein, voudront s'associer en ce jour de fête à la joie de toute la famille et célébrer dignement les noces d'or.

Il en est de même pour les membres du Cercle de la Sainte-Famille dont, depuis de très nombreuses années, M. François Declein fait partie d'une façon assidue. Aussi peut-on dire que le lundi de la Pentecôte se passera au milieu de la joie générale dans ce quartier.

REGISTRE DU COMMERCE

Expiration des délais pour l'immatriculation des commerçants et sociétés commerciales

(Lois des 18 mars 1919, 26 juin et 30 décembre 1920)

La Chambre de Commerce nous communique :

Les délais accordés pour le dépôt des déclarations en vue de l'inscription sur le Registre du Commerce expirent définitivement le 20 juin 1921.

Les commerçants et gérants de sociétés commerciales qui n'auraient pas encore accompli les formalités prescrites par la loi — lesquelles n'ont aucun rapport avec le paiement de l'impôt sur le chiffre d'affaires — sont en conséquence instamment invités à faire, sans plus de retard leur déclaration au Greffe du Tribunal de Commerce de leur résidence (ou Tribunal civil en tenant lieu.)

Les déclarations établies en double exemplaires sur des formules fournies par le Greffier, doivent être déposées au Greffe, mais peuvent être adressées au Greffier sous pli recommandé, à condition que leur signature soit légalisée et qu'elles soient accompagnées des pièces justificatives de l'identité du déclarant et de la réalité de l'existence de l'établissement commercial ainsi que du montant des taxes et émoluments.

Le montant des taxes et émoluments à percevoir s'élève, pour un commerçant, à 16 fr. 25, y compris les frais de correspondance afférant au renvoi par poste du récépissé et